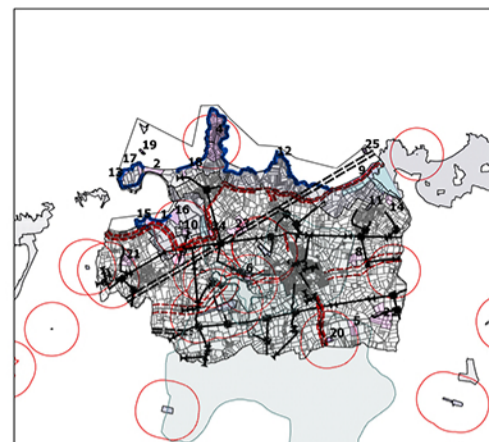


Saint Coulomb

Echelle : 1/6500



Plan Local d'Urbanisme

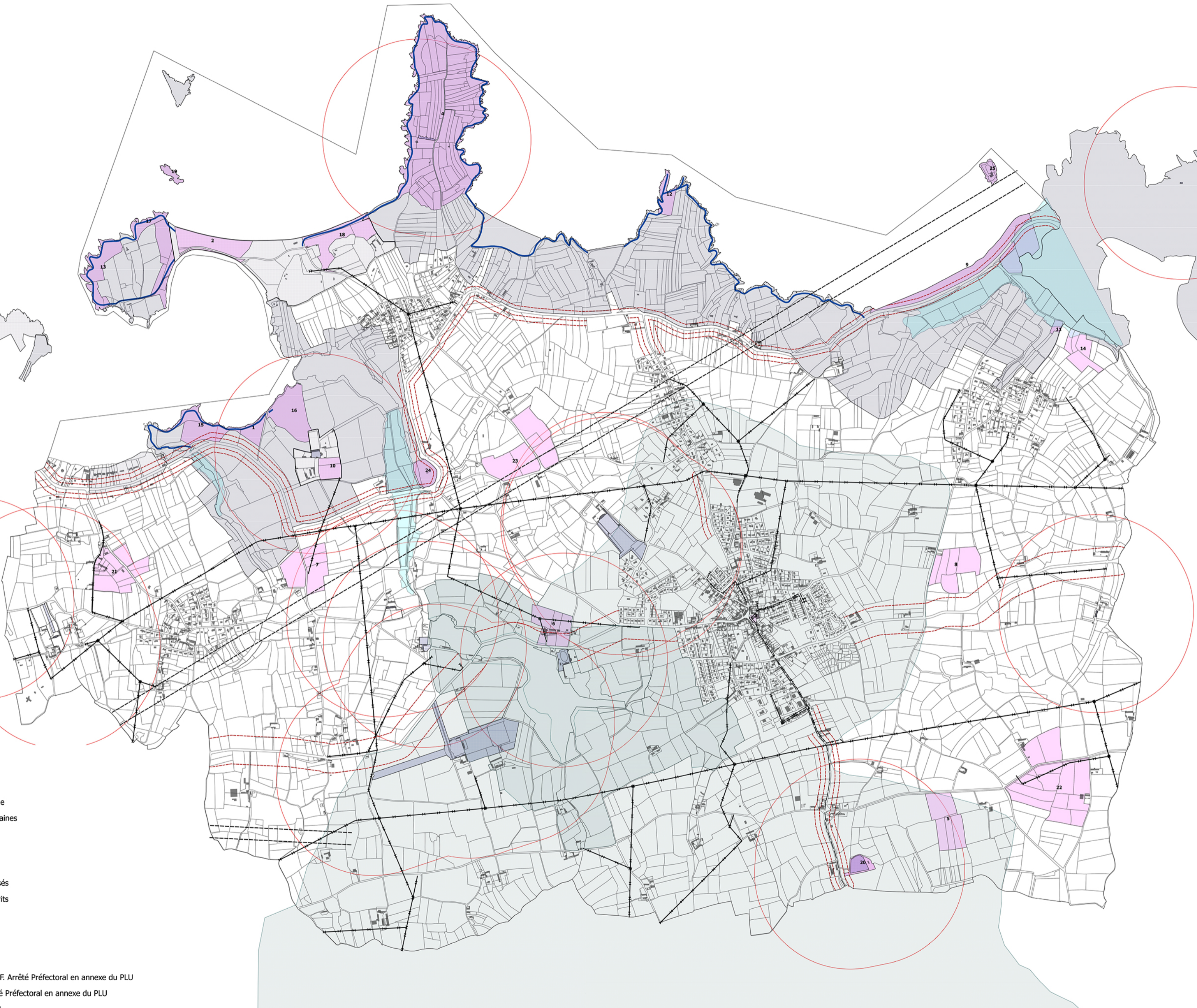
URBÉA
Architecte Urbaniste

Novembre 2017 **Plan des servitudes**

Arrêté le : 16/11/2017

Approuvé le : 20/11/2017

4.2



Légende

- Marge de recul des constructions
- Servitude EL9 de passage sur le Littoral
- Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques - Aérienne
- Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques - Souterraines
- Servitude relative à l'établissement des canalisations de gaz
- PT2 Servitude radioélectrique contre les obstacles
- Servitude AC1 de protection des monuments historiques
- Servitude AC2 de protection des sites et monuments naturels - Sites classés
- Servitude AC2 de protection des sites et monuments naturels - Sites inscrits
- Zone de Présomption de Prescriptions archéologiques (Cf. Annexe)
- Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine
- Immeubles à protéger au titre des monuments historiques

Périmètre de protection de la zone de captage de l'étang Sainte-Suzanne - CF. Arrêté Préfectoral en annexe du PLU

■ Périmètre de protection immédiat, sensible et complémentaire - CF. Arrêté Préfectoral en annexe du PLU

■ Périmètre de protection éloigné - CF. Arrêté Préfectoral en annexe du PLU